

Date de convocation : 03/04/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 25 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du Conseil de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 13

Présents : 7

Votants : 10

Etaient présents :

M. Michel BONNEAU, Adjoint

Mme Elise BADER, M. Xavier GUILBERT, M. Gilles MALHERBE, M. Alain SOUHARD,

M. Bertrand VIARD Conseillers.

Absent excusé :

Mme. Aurélie TAILLEBOSQ a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU

Mme Mylène LEBARBEY a donné pouvoir à Mme Elise BADER

Mme Evelyne LELANDOIS a donné pouvoir à M. Gilles MALHERBE

M. Bruno OLIVE, M. Wilfried GORHY, Mme Anne DUJARDIN

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Elise BADER

Ordre du jour :

- I°/ Administratif et RH (élections législatives, adjoints, ...)
- II°/ Finances (subventions, demande aide sdf)
- III° / Intercom (rapports intercommunautaires)
- IV° / Animations (fête voisins)
- V° / Travaux principalement (trvx RD6a, annexe sdf, chesnaie, violettes, proposition esquisse zone AU2)
- VI° / Questions diverses et tour de table (problème de location sdf)

La séance est ouverte à 20h30, faute de quorum avant.

Approbation du Conseil Municipal du 18/03/2022

I°/ Administratif et RHI°/ 1 Administratif

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les permanences électorales effectuées lors des élections présidentielles, à corriger selon les absences à venir.

Le Maire ajoute qu'il ne sera pas présent au deuxième tour des législatives.

1^{er} tour le dimanche 12 juin 2022

8h00-10h30 : G. ISABELLE / B. OLIVE / E. LELANDOIS

10h30-13h00 : W. GORHY / Mme BONNEAU / G. MALHERBE

13h00-15h30 : X. GUILBERT / E. BADER / B. VIARD

15h30-18h00 : M. BONNEAU / M. LEBARBEY / Mme COLLIGNON

2eme tour le dimanche 19 juin 2022

8h00-10h30 : X. GUILBERT / B. OLIVE / E. LELANDOIS

10h30-13h00 : Mme BONNEAU / G. MALHERBE / Mme COLLIGNON

13h00-16h00 : E. BADER / A. SOUHARD / A. BONNEAU

16h00-19h00 : M. BONNEAU / W. GORHY / M. LEBARBEY

Le Conseil Municipal avisera le secrétariat en cas d'absence.

I°/ 2 Administratif

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a délivré deux arrêtés interdisant les courses cyclistes du club de Saint Vigor le Grand (travaux de réfection des canalisations eau de Bayeux Intercom).

DM2022.05.25-1

I°/ 3 Administratif

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la location de la salle communale durant le week end du 14-15 mai 2022 l'a obligé à porter plainte auprès de la gendarmerie de Bayeux. Le bruit incessant et les dégâts causés chez des particuliers ont été des nuisances comme la commune n'en a pas connu jusqu'alors.

Le maire sollicite un débat pour que cela ne se reproduise pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, souhaite conserver la forme du contrat actuel mais mandate le Maire pour se renseigner sur un détecteur de bruit.

II°/ Finances

DM2022.05.25-2

II°/ 1 – Subventions communales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget a été voté sans précisions sur les subventions 2022 aux associations. Il propose de reconduire les montants 2021, soit 250.00€, aux associations de Monceaux qui en feront la demande et 400.00€ pour l'ADMR.

Il ajoute que des crédits seront prévus pour participer aux frais de voyages scolaires à l'instar des autres années ainsi que 50.00€ par enfant pour participation aux frais de formation pour obtenir le BAFA.

Il rappelle les modalités d'obtention pour la participation aux voyages scolaires : la somme allouée par enfants est de 20% à la charge des familles (aides Bayeux Intercom, Conseil Général ... déduites) pour les classes transplantées ou voyages linguistiques avec un plafond fixé à 100€.

Ces aides sont accordées pour tout séjour d'au minimum quatre jours consécutifs qui s'inscrit dans un programme pédagogique de l'établissement scolaire dans lequel l'élève est inscrit. Les versements BAFA et voyages scolaires seront établis à l'ordre de l'établissement et sur demande dûment justifiée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DM2022.05.25-3

M. le Maire propose la délibération modificative suivante :

61524 – bois et forêt	-2 200.00€
65748 – autres contributions	+2 200.00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DM2022.05.25-4

II°/ 2 – Travaux – demande de subvention

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier finalisé concernant les travaux de la salle des fêtes qui s'élève à 22 333.00€HT. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention DETR/DSIL.

Il ajoute que la Municipalité sera obligée de réaliser les travaux de sous bassement lorsque Bayeux Intercom commencera ceux de l'implantation d'une réserve incendie rue de l'église. Sans quoi, l'accessibilité ne sera plus possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve à l'unanimité. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

II°/ 3 – Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction, reconstruction, agrandissement, aménagement et installation). Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire, d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. Le montant de la taxe est calculé en fonction de la valeur forfaitaire selon la formule suivante : (surface taxable X valeur forfaitaire X taux communal ou intercommunal) + (surface taxable X valeur forfaitaire X taux départemental). La valeur forfaitaire est révisée, au 1^{er} janvier, chaque année par arrêté ministériel. Elle passe donc pour l'année 2022 de 761€ par m² (valeur 2021) à 820€ par m² (hors Île-de-France).

De plus, Bayeux Intercom a indiqué lors du Conseil Communautaire du 07/04/2022, qu'il était en droit d'obtenir une quote-part de la taxe d'aménagement. Le président a précisé qu'en ce cas, elle serait d'un montant minimal.

III° / - Intercommunalité

DM2022.05.25-5

III° / 1 – Bayeux Intercom – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » – Année 2021.

M. le Maire indique que, par délibération du 12 mai 2022, Bayeux Intercom a pris acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Eau Potable » – Année 2021.

Ce rapport reprend l'activité du service pour l'exercice 2021. Seules 23 communes gérées en régie directe par Bayeux Intercom sont concernées par ce rapport. Chacun des syndicats mixtes – dans lesquels Bayeux Intercom représente les communes de son territoire – établit, pour ce qui le concerne, le rapport concernant les 13 autres communes.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à un EPCI ayant la compétence Eau Potable est destinataire du rapport annuel établi par celui-ci et que, dans chaque commune ayant transféré sa compétence, le Maire doit présenter ce rapport annuel à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2021 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 12 mai 2022.

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'acter** la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2021 par Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

DM2022.05.25-6

III° / 2 – Bayeux Intercom – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » – Année 2021.

M. le Maire indique, par délibération du 12 mai 2022, Bayeux Intercom a émis un avis favorable concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » – Année 2021.

Ce rapport reprend l'activité du service pour l'exercice 2021 sur l'ensemble du territoire. Toutes les communes sont gérées en régie à l'exception de la commune de Saint-Côme-de-Fresné qui est en délégation de service public pour l'assainissement collectif.

Il est également précisé que l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal de chaque commune adhérente à l'EPCI ayant la compétence « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » est destinataire du rapport

annuel établi par celui-ci et que, dans chaque commune ayant transféré sa compétence, le Maire doit présenter ce rapport annuel à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ainsi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » pour l'année 2021 de Bayeux Intercom est présenté au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 12 mai 2022.

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'acter** la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » – Année 2021 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

DM2022.05.25-7

III° / 3 – Ter'Bessin – Rapport annuel d'activité 2021

M. le Maire rappelle son envoi par mail du 05/05/2022 dans lequel était joint le rapport d'activité de Ter'Bessin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article D.2224-3 ;

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal ce rapport.

Le Conseil Municipal décide :

- **D'acter** la communication du rapport annuel d'activité de Ter'Bessin – Année 2021 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

DM2022.05.25-8

III° / 4 – Convention Fredon

Pour mémoire, la FREDON a été chargée de décliner un plan d'action contre le frelon asiatique dans le calvados. Ce plan, encadré par un arrêté préfectoral de lutte collective, a pour vocation de protéger l'économie apicole mais aussi les populations et la biodiversité face à ce danger sanitaire qui progresse en France à une vitesse vertigineuse par la destruction des nids.

La FREDON a sollicité les EPCI du Calvados et Bayeux Intercom a entrepris cette démarche et signé une convention. Cette dernière ouvre l'accès au dispositif de lutte collective aux communes de son territoire et permet à la collectivité de bénéficier d'interventions nettes de taxes ainsi que d'une subvention de 30% par le Conseil Départemental. Le reste, soit 70%, est à charge de la commune qui a possibilité en cas de situation en domaine privé de demander une prise en charges aux particuliers.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée avec la Fredon de Basse Normandie permettant aux administrés déclarant des nids de frelons asiatiques en Mairie, de bénéficier d'une aide du département à hauteur de 30% et de la commune de 30% également. Elle permettait également de régler la facture d'intervention totale et de refacturer la

participation de 70% à la collectivité mais également de protéger les ruchers, surveiller et détruire les nids.

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Vu la participation de Bayeux Intercom au plan de lutte collective contre le frelon asiatique – volet animation

Au vu de la convention fournie par la FREDON de Basse-Normandie,

Dans le but de limiter les nuisances,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à adhérer et signer la convention relative à la participation de la commune de Monceaux en Bessin, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados pour 3 années (2022-2024).

Il décide de garder à sa charge 30% du montant d'intervention et de refacturer les 40% aux administrés concernés.

III° / 5 – SEROC/COLLECTEA

M. le Maire informe le Conseil des nouveautés SEROC/Collectéa.

IV° / - Animations

M. le Maire informe le Conseil que la fête des voisins aura lieu le 01/07/2022.

V° / Travaux

DM2022.05.25-9

V° / 1 - M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Travaux a rencontré l'aménageur « Triumvirat finances » afin de fixer les modalités des travaux « voirie et abords de la résidence les violettes. Ceux-ci sont programmés en deux phase :

- juin/juillet 2022 pour les voiries et abords (1^{ère} phase – mise en forme)
- septembre/octobre 2022 pour les travaux d'embellissements des abords (paysager).

M. le Maire ajoute que la voie des violettes, actuellement abîmée suite aux travaux réalisés, pourra, après réflexion, permettre une circulation à double sens. Il propose au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, approuve à l'unanimité. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tous documents afférents.

DM2022.05.25-10

V° / 2 - M. le Maire indique le l'aménageur a présenté la deuxième phase des travaux de la résidence « les violettes » (partie entre le poste EDF et l'actuelle résidence). Le Maire précise que la Commission Travaux a apporté quelques remarques auprès de l'aménageur.

Il propose au Conseil Municipal de demander une modification de notre PLUi – passage de la zone AU2 en AU1 – dès que la partie première du lotissement sera réceptionnée.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

V° / 3 – M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de renouvellement du réseau « eau potable » - entre le Pont d'Yaulne et le Bourg – seront réalisés via Bayeux Intercom. Ils

s'étaleront jusque le mois de juillet 2022. La circulation sur le RD192 et la rue des Primevères sera affectée et, dans la mesure du possible, en circulation par alternance.

DM2022.05.25-11

V° / 4 – M. le Maire informe le Conseil Municipal que les riverains de la RD6a l'ont interpellé sur la circulation abondante et surtout rapide entre la chicane (diminution de la route) sud et le dos d'âne (près du poste EDF) de cette voie.

N'ayant pas encore réceptionné les travaux de revêtement du département, le Maire propose d'accentuer les artifices sécurisant cette route.

Le Conseil Municipal décide l'installation d'un second dos d'âne et d'une signalétique préconisée. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

V° / 5 – Le Maire informe que les travaux de la sente de la Chesnaie arrivent à terme ; Il reste la dépose des poteaux bois du terrain de loisir et les foyers lumineux à mettre en service.

V° / 6 – M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réserve incendie enterrée va être installée auprès de la salle des fêtes afin de garantir la sécurité des usagers et habitants dans cette partie.

VI° / Questions diverse & tour de table

DM2022.05.25-12

VI° / 1 – Location de la salle des fêtes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location de la salle pour des séances de yoga les lundis 20 juin, 11 juillet, 08 août et 12 septembre 2022. Il précise que l'association n'est pas de Monceaux et que cette demande permettrait la continuité de l'association Yoga de Bayeux durant l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, décide d'accéder à la demande, fixe le tarif à 50€ par séance. Il ajoute qu'un contrat devra être signé pour contractualiser cet accord.

Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent.

DM2022.05.25-13

VII° / 2 – Occupation du domaine public

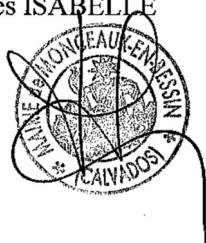
M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'occupation du domaine public – place de la Mairie – pour l'installation d'un food truck, à partir de juin 2022, un soir par semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Il mandate le Maire pour effectuer les démarches et l'autorise à signer tout document afférent, notamment la convention d'occupation du domaine public.

Observations et réclamations : Néant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits:
La séance est close à 22h40

Le Maire,
Gilles ISABELLE



**Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôture et arrêtons la séance du 25 mai 2022**

Délibération DM2022.05.25-1 : Sécurité – détecteur de bruit
 Délibération DM2022.05.25-2 : Finances – subventions 2022
 Délibération DM2022.05.25-3 : Finances – délibération modificative
 Délibération DM2022.05.25-4 : Travaux – demande de DETR
 Délibération DM2022.05.25-5 : Bayeux Intercom – rapport annuel 2021 eau potable
 Délibération DM2022.05.25-6 : Bayeux Intercom – rapport annuel 2021 assainissement
 Délibération DM2022.05.25-7 : Ter’Bessin– rapport annuel 2021
 Délibération DM2022.05.25-8 : Convention Fredon
 Délibération DM2022.05.25-9 : Police – circulation VC3
 Délibération DM2022.05.25-10 : Urbanisme – modification PLUi (AU2 en AU1)
 Délibération DM2022.05.25-11 : Sécurité : aménagement sécurité RD6a
 Délibération DM2022.05.25-12 : Finances – locations yoga
 Délibération DM2022.05.25-13 : Urbanisme – occupation domaine public food truck

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
ISABELLE Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
DUJARDIN Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
BONNEAU Michel Adjoint	1030 rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
OLIVE Bruno Adjoint	5 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
LEBARBEY Mylène Conseillère	4 résidence les Floralties 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	Po Elise BADER
BADER Elise Conseillère	3 résidence la petite Campagne 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
GORHY Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralties 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	

LELANDOIS Evelyne Conseillère	Hameau de Blary 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	Po Gilles MALHERBE
MALHERBE Gilles Conseiller	420 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
SOUHARD Alain Adjoint	1 impasse des platanes 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
VIARD Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
GUILBERT Xavier Conseiller	10 résidence la petite campagne 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
TAILLEBOSQ Aurélie Conseillère	1087 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	Po Michel BONNEAU